# CLUB FRANÇAIS DU BOSTON TERRIER, DU CARLIN & PETITS BELGES

Association de race affiliée à la Société Centrale Canine, agrée par le Ministère de l'Agriculture
Président M. Christian Karcher

# MONTOULIEU

# EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

**SANS ATTRIBUTION DU C.A.C.S. - RÉSULTATS PRIS EN COMPTE POUR LA GRILLE DE SÉLECTION**

**Possibilité de passé l'examen du BREATH suivant le nombre de chiens inscrits et la disponibilité d'un Vétérinaire feuille d'inscription sur CEDIA.**

**Renseignement au : tel : 06 62 60 72 59**

## DIMANCHE 30 MAI 2021

**Une bouteille de vin de la région**
**sera offerte à chaque propriétaire de chien(s) inscrit(s)**

**Anastasia Farges Biomécanicienne Animalier**
**sera sur place toute la journée du dimanche**
**Pour terminer la journée tirage de la tombola**

## Lieu :

**CAMPING LE GRILLON*****
**Place de l'Eglise- 34190 MONTOULIEU**
**Coordonnées GPS : Lat. Nord: 43°92'64.73 - Long. Est: 3°78'95.27**

**Jury toutes classes mâles et femelles**

## M. PATRICK DEWAELE

LE C.F.B.T.C & P.B. SE RÉSÈRVE LE DROIT DE MODIFIER LE JURY OU LA RÉPARTITION DES CLASSES SI NÉCESSAIRE

**INSCRIPTIONS ET TARIFS PAGE 3**

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 14 MAI 2021**

**- PROGRAMME -**

9h00 : Accueil des chiens - Contrôle vétérinaire
10H00 Début des jugements individuels
Passage du BREATH
12H30 Pause déjeuné
14H00 Reprise des jugements
Epreuves du T.A.N et Confirmations
17H00 Clôture de la journée
Nombreuses récompenses
Trophée au meilleur chien de la journée

**MENU ET RÉSERVATION DES REPAS PAGE 4**

**Inscription par internet (paiement sécurisé) http:/www.cedia.fr**
**Inscription par courrier à télécharger sur le site du club www.cfbtc.fr**

© C.F.B.T.C & P.B. 2021

# EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS NATIONALES

## EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE MONTOULIEU (34190) DIMANCHE 30 MAI 2021 CAMPING LE GRILLON

**AVERTISSEMENT :** Il incombe aux exposants de prendre les précautions nécessaires afin de ne pas compromettre la santé ou le bien être de leurs chiens lors d'expositions canines.
Il est interdit d'abandonner un animal dans un véhicule par des températures élevées ou très basses et/ou de le traiter de manière cruelle.
Le non respect de ces règles entrainera pour l'exposant son exclusion de la manifestation en cours et des événements à venir.

---

**ARRIVEE ET JUGEMENTS :** L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30.
Les jugements commenceront à partir de 10H00.
**AFFICHAGE :** Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm sur 35 cm, le nom et l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage.
Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.
**Il est interdit de faire signer une pétition de quelque objet que ce soit sans l'accord du Président de la société organisatrice.**
**SERVICE VETERINAIRE :** Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des chiens, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.
**ANNULATION :** En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.
**ENGAGEMENTS :** **Les chiens doivent être la propriété de l'exposant** et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la SCC.
Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.
**Seront refusés** :
a) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
b) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes "Lot Reproducteurs" et "Lot d'Elevage", ou en cas d'erreur de transcription de l'organisateur.
L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit.
En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris.
Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société organisatrice même si l'exposant ne peut se présenter.
Il sera envoyé un accusé de réception ou carte d'exposant qui devra être présenté à l'entrée de l'exposition.
**VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :**
**ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office, suivant son âge, dans l'une des classes ci-dessous :**
**CLASSE OUVERTE :** Pour les sujets ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la Classe Intermédiaire.
**CLASSE CHAMPION :** Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI âgés de 15 mois minimum au jour de l'exposition (joindre la copie de l'homologation qui doit être antérieur à la date de clôture des engagements) Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.
**CLASSE INTERMÉDIAIRE :** De 15 à 2 mois au jour de l 'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la Classe Ouverte.
**CLASSE JEUNE :** De 9 à 18 mois au jour de l'exposition.
**CLASSE PUPPY :** de 6 à 9 mois au jour de l'exposition.
**CLASSE BABY :** de 4 à 6 mois au jour de l'exposition.
**CLASSE VETERAN :** A partir de 8ans au jour de l'exposition.
**CLASSE COUPLE :** Pour deux sujets déjà engagés dans une classe individuelle, de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.
**LOT REPRODUCTEUR :** Pouvant être engagé "au poteau". Constitué de tel mâle ou telle femelle, accompagné de 5 de ses descendants. Tous les chiens doivent être déjà engagés en classe individuelle.
**LOT D'AFFIXE :** Pouvant être engagé "au poteau". Constitué de 3 à 5 chiens de même race ou variété, déjà engagés en classe individuelle, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Chaque lot constituant une entité.
***N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes : OUVERTE, CHAMPION, INTERMÉDIAIRE, JEUNE, PUPPY, BABBY, VÉTÉRAN.***
**REGLEMENT DES ENGAGEMENTS :** Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'inscription (voir le formulaire).
**CLOTURE DES ENGAGEMENTS :** La clôture des engagements est fixée au **14 mai 2021**
Tout engagement parvenant après cette date (cachet de la poste faisant foi) sera refusé et remboursé.
**REFUS OU EXCLUSIONS :**
1--des engagements : l'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2--des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le service vétérinaire.
b) ceux qui auraient été substitués à ceux réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés
c) ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.
**JUGEMENTS :** Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée).
--Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.
--Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 60 chiens y compris les confirmations seules.
--Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
--Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.
--Tout chien absent au moment du jugement ne sera pas classé, mais le juge à la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer
**QUALIFICATIFS :** Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la Définition est la suivante :
**EXCELLENT :** Attribué à un chien se rapprochant très près du standard idéal de la race – présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant "de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.
**TRES BON :** Attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.
**BON :** Attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants
**SUFFISANT :** Attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.
**DISQUALIFIE :** Attribué à un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.
Dans les classes : Ouverte, Champion, Intermédiaire, Jeune, Vétéran, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.
Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TES BON.
Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.
**NE PEU ETRE JUGE** : Qualificatif attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible l'examen des traces d'opération ou traitement destiné à tromper le juge, la raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge dans chaque classe sauf baby et puppy,les chiens qualifiés bon ou insuffisant ne pourront prétendre à un classement.
**RECLAMATIONS :** Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivée et être accompagnées d'une caution de 80 €. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si après examen celles-ci sont reconnues sans fondement.
**SANCTIONS :** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :
a) les exposants qui se rendront coupable de faits contre l'honneur.
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration.
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
d) ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaire de services.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.
**RESPONSABILITES :** La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que se soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux même, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.
Tous les cas non prévus au règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).
**TRES IMPORTANT - PROPHYLAXIE DE LA RAGE**
**Avis aux exposants résidant en France**
Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4317, 50-4318 et 50-4319.
La validité du certificat débute : en cas de primo-vaccination un mois après la date de sa délivrance la date du début et de fin de validité doit être portée sur le certificat. En cas de vaccination de rappel le jour même de la vaccination ; la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.
Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires
Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra être justifiée à tout moment.
Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, une photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.
**Avis aux exposants résidant à l'étranger**
Le service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.
L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an.

**TAN ET CONFIRMATION BOSTON-TERRIER / CARLIN / PETITS BELGES:**
**AGE MINIMAL 12 MOIS**

**SEULS LES JUGES FRANÇAIS HABILITÉS PEUVENT ASSURER LA CONFIMATION**

**EN MÊME TEMPS QUE LE CHIEN VOUS DEVEZ PRÉSENTER À L'EXPERT LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION DÛMENT REMPLI ET SIGNÉ, LE TITRE DE NAISSANCE ET LA CARTE D'IDENTIFICATION**

**IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE LA RAGE, LA TOUX DE CHENIL ET LA GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS**

**LA VENTE DE CHIOTS EST INTERDITE**

© C.F.B.T.C & P.B. 2021

# DEMANDE D'ENGAGEMENT

## REGIONALE D'ELEVAGE MONTOULEU DATE DE CLOTURE : 14 MAI 2021

1 CHIEN PAR FEUILLE, PHOTOCOPIE ACCEPTÉE

---

**LES CHIENS DOIVENT ÊTRE INSCRITS EXCLUSIVEMENT AU NOM DE LEUR PROPRIÉTAIRE**
**JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTIFICATION**

Nom du chien : .....
Race : .....Couleur : .....
Date de naissance : ..... N° d'identification : .....Sexe : .....
Livre d'origines et N° :.....
Nom du père : .....
Nom de la mère : .....
Nom de l'Eleveur : .....
Nom du Propriétaire : .....N° Adhèrent.....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Pays : .....Tel. : .....
E-mail ou Site Web (facultatif) : .....

**PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION**
**TARIF TOUTES CLASSES**

| | Adhèrent | non Adhèrent |
|---|---|---|
| 1er chien | 27 € | 32€ |
| 2e chien et suivant chacun | 22 € | 27€ |
| Baby et Puppy | 10 € | 10€ |
| Tarif dégressif applicable uniquement pour les chiens appartenant à un même propriétaire | | |
| Vétéran | Gratuit | Gratuit |
| Couple, Lot Reproducteur et d'Affixe | Gratuit | 15€ |
| TAN | Gratuit | 20€ |
| Confirmation uniquement | 27 € | 32€ |
| TAN uniquement | Gratuit | 25€ |

**RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU CFBTC &PB**

**CLASSES D'ENGAGEMENT**

Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans les classes ci-dessous sauf classes Couple, Lot Reproducteur et d'Elevage

- ☐ Ouverte à partir de 15 mois
- ☐ Intermédiaire de 15 à 24 mois
- ☐ Champion à partir de 15 mois (joindre la copie du titre de Champion SCC ou FCI)
- ☐ Jeunes de 9 à 18 mois
- ☐ Puppy de 6 à 9 mois
- ☐ Baby de 4 à 6 mois
- ☐ Vétéran de 8 à 10 ans

- ☐ Couple avec .....
- ☐ Confirmation âge minimal 12 mois
- ☐ TAN âge minimal 12 mois

Les lots Reproducteurs et d'Affixe peuvent être inscrits sur place avant 14h00

**Engagement par internet** (paiement sécurisé) : **http://www.cedia.fr**

**Engagement par courrier** : remplissez ce formulaire en lettres capitales et renvoyez-le avant le 14 mai 2021
Avec le règlement à :

**Mme Monnier Florence – Camping le Grillon Place de l'église 34190 Montoulieu**

**LES ENGAGEMENTS DES CHIENS ABSENTS LE JOUR DE L'EXPOSITION NE SERONT PAS REMBOURSÉS**

**ATTESTATION**

Je déclare sincère et véritable les renseignements figurant ci-dessus et accepte sans restriction ni réserve tous les articles du règlement de la manifestation. En conséquence j'exonère le CFBTC & PB de toute responsabilité du fait de tout accident (blessure, morsures, fuite, vol, maladie et dommages divers) survenu à mon chien, causé par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien n'est pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration j'accepte, d'ores et déjà, de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la Société Centrale Canine.

Fait à : .....le : ..... / ..... / 2021 - Signature :

© C.F.B.T.C & P.B.2021

**REPAS CONVIVIAL DU GRILLON******

1. **Burger fait Maison + Frites + Soda ou verre de vin + Glace au choix**
2. **Gardianne de Taureau + Frites + Soda ou verre de vin + Glace au choix**
3. **Currywurst** (saucisse Allemande) **+ Frites + Soda ou verre de vin + Glace au choix**

## 15 €uros

## Réservation des repas obligatoire !

**SUR PLACE**

**Merci de réserver assez tôt**

**CAMPING LE GRILLON*****

**Chalets, Lodges, Emplacements Caravane, Camping-car et tente**

**Piscine à volonté**

**Pour les adhérents du club la nuitée sera gratuite pour vos compagnons à quatre pattes**

✂ ..... ✂

**Repas DU DIMANCHE 30 MAI AU CAMPING LE GRILLON*****

**Les réservations des repas accompagnés du règlement sont à adresser à :**

**Mme Florence MONNIER – Camping le Grillon Place De L'Eglise 34190 Montoulieu**

**Tel : 04 67 73 79 31**

**Port : 06 62 60 72 59**

**Chèque à l'ordre de M. TRIEBULL**

**Nom, prénom……..**

**Menu 15 €uros X…… = ……..€uros**

**Merci de cocher le repas choisi** ☐ **Burger fait Maison** ☐ **Gardiane** ☐ **Currywurst**